

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 14 décembre 2023
Date de publication : 28 décembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	PRAT Hervé
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
MANGIN Isabelle	GERMOND Daniel	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GIROD Isabelle	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	GOMET Nicolas	LAGNIEN Jacques
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

Objet : Construction d'un accueil de loisirs à Authume – Validation du projet

Rapporteur : Madame Nathalie JEANNET

Dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole gère les accueils de loisirs de son territoire.

Elle est responsable des locaux utilisés pour l'organisation des activités péri et extrascolaires dont elle est propriétaire ou mis à disposition par les communes.

Comme dans la majorité des accueils de mineurs sur le territoire du Grand Dole, les effectifs de l'accueil de loisirs d'Authume sont en hausse que ce soit en péri ou extrascolaire. Il est d'ailleurs constaté, pour l'année scolaire 2023-2024, une hausse de 14 élèves sur le groupe scolaire.

Lors des temps périscolaires (matin/midi/soir/mercredi), sont accueillis jusqu'à 29 enfants scolarisés en maternelle et 44 enfants en élémentaire (référence mai 2023).

En extrascolaire, la capacité est de :

- 68 enfants lors de la période estivale,
- 60 enfants lors des petites vacances.

Les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir convenablement les enfants et contraignent la collectivité à refusé en moyenne 12 enfants par jour les mercredis et en période de vacances sur ce site. Sur les temps de restauration, plusieurs services sont mis en place mais ceux-ci ne sont pas suffisants. Faute d'espace, les enfants sont accueillis sur 4 sites différents (en péri et extrascolaire).

Cette multitude de lieux engendre plusieurs problématiques :

- des déplacements à pieds quotidiens dans des salles excentrées,
- une dynamique d'équipe amoindrie, difficulté de travailler en équipe, constitution de binômes pour les 4 sites,
- une gestion du fonctionnement du service peu optimale (ex : mutualisation des locaux, performances énergétiques...),
- un mécontentement des parents lors de la prise en charge et restitution de leurs enfants sur plusieurs lieux,
- une difficulté pour le directeur de l'accueil de communiquer avec certains parents qui ne viennent pas sur le lieu où se trouve son bureau.

Au vu de ces constats, il est nécessaire de créer un accueil de loisirs adapté afin de :

- répondre aux besoins du territoire, au regard notamment de l'augmentation de la fréquentation,
- maintenir l'offre (ne pas refuser d'enfant faute de place),
- améliorer l'offre éducative,
- optimiser le fonctionnement de la structure et dynamiser l'équipe,
- favoriser la communication avec les parents.

Ce tout nouveau bâtiment de 715.68 m2 dédié à l'accueil de loisirs, abritera une salle de restauration maternelle et élémentaire (self), 4 salles d'activités maternelles, 1 dortoir, 3 salles d'activités pour les élémentaires et secteur jeunes, 1 bibliothèque/salle polyvalente mutualisée avec l'école.

Le montant total du projet est estimé à **2 077 841 € HT**.

Plan de financement prévisionnel :

Etat	623 352 €
Région BFC	415 568 €
Caisse d'Allocations Familiales	623 352 €
Autofinancement CAGD	415 569 €
TOTAL	2 077 841 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le principe de création d'un accueil de loisirs à Authume pour un montant total estimé à 2 077 841 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les différents documents afférents à ce projet.

SCRUTIN

POUR : 75

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

Fait à Authume, le 21 décembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Educatives/Enfance Jeunesse



Jean-Pascal FICHERE.